

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GRENAY

JEUDI 15 JUIN 2023 A 18H EN MAIRIE (SALLE DES MARIAGES)

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grenay dument convoqué en date du 26 mai, s'est réuni en Conseil d'Administration le Jeudi 15 mai 2023 en salle des mariages de l'hôtel de ville en présence :

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

11 présents : Mr C.CHAMPIRE – Mme C.BUISSETTE– Mme N.LEROY– Mme C.WASIKOWSKI – Mme C.BOUCHEZ - Mme M.LEBLOND –Mr A.LEROY – Mme A.PONCHEL – Mme A.M VINCENT - Mr G.IBBA - Mr JB.DETOEUF -

3 Procurations :

- Monsieur Vincent TENTEELIER donne procuration à Madame Cathy WASIKOWSKI
- Madame Annie LELIEUX donne procuration à Madame Christelle BUISSETTE
- Monsieur Julien VOULIOT donne procuration à Madame Nathalie LEROY

3 Absentes excusées :

- Mesdames Patricia SCHIRRU – Monique DUPUY – Daisy DUVEAU

Le quorum est atteint.

Etaient également présentes : Mesdames, Alicia BELAID – Doris DUGARDIN – Amélie LECAT

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil d'Administration en date du 13 avril 2023
- Projet de Délibération n°09-2023 relatif à la programmation contrat de ville pour le PRE ;
- Projet de Délibération n°10-2023 relatif aux cotisations UNCCAS et UDCCAS ;
- Projet de Délibération n°11-2023 relatif à la convention de partenariat avec le CIASFPA ;
- Projet de Délibération n°12-2023 relatif à la prise en charge des frais liés à la J.O.V. (journée des Oubliés de Vacances) ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance 18h00

Monsieur le Maire prend la parole, annonce que le quorum est atteint et énonce l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande de se renseigner à savoir si un membre associatif peut prendre procuration pour un membre élu et vice versa.

Monsieur le Maire, demande aux membres s'il y a des remarques ou autres à apporter au compte rendu du 13 avril dernier.

Madame BUISSETTE prend la parole afin de rectifier l'erreur d'orthographe portée au nom de famille de Madame WASIKOWSKI.

Le compte rendu du 13 avril est adopté à l'unanimité.

Projet de délibération 09-2023 relatif à la programmation contrat de ville pour le PRE ;

- La parole est laissée à Madame LECAT Amélie.
- Le programme du PRE 2023 est identique à celui de 2022 avec les mêmes sphères. L'intervenante de yoga a quitté la région. Il faut dès à présent prospecter pour trouver un nouvel intervenant. De plus l'intervenant en sophrologie est actuellement en congé maternité et sera de retour en octobre 2023.
- Comme chaque année le PRE porte le projet colonie du CCAS. Cette année 9 enfants de 6 à 13 ans partiront en séjour en Haute Savoie 15 jours en juillet ou en août. Il a fallu trouver un autre organisme de vacances puisque l'association Temps Libre Vacances a fermé pour liquidation judiciaire. Les enfants partiront avec l'association Enjeu d'Avion.
 - La délibération est votée à l'unanimité.
- Monsieur le Maire remercie Madame LECAT pour son implication suite à l'arrêt maternité de Madame DESMONT

Projet de délibération 10-2023 relatif aux cotisations UNCCAS et UDCCAS ;

- Monsieur le Maire énumère le projet de délibération, pour cette année les cotisations sont de :
 - o 305.13 € pour les frais d'abonnement à la revue et la cotisation UNCCAS
 - o 102.50 € pour la cotisation à l'UDCCAS
 - La délibération est votée à l'unanimité.

Projet de délibération 11-2023 relatif à la convention de partenariat avec le CIASFPA ;

- Madame DUGARDIN Doris prend la parole et énumère la convention liée entre le CCAS et le CIASFPA,
 - o Le montant de l'adhésion pour cette année est de 8021 €, néanmoins comme le stipule la convention, le CIASFPA était tenu d'envoyer mensuellement la liste des usagers, néanmoins le CIASFPA ne l'a jamais fait malgré plusieurs relances.
 - o Un courrier sera fait au CIASFPA afin de respecter la convention.
 - o La convention sera mise en paiement prochainement.

Projet de délibération 12-2023 relatif à la prise en charge des frais liés à la J.O.V ;

- La parole est laissée à Madame LEROY Nathalie, qui informe les membres que cette année la JOV aura lieu à ASTERIX, 3 bus seront mis à disposition pour 171 personnes, les frais seront supportés par le CCAS
- Madame LEROY Nathalie va procéder très prochainement aux inscriptions, en sachant que cette année le CCAS pourra bénéficier d'un bus soit 57 places pour certaines familles bénéficiaires du RSA mais non inscrites au Secours Populaire, comme tous les ans le Secours Populaire demandera une caution de 5€ qui sera rendue aux familles si la famille est bien présente le jour de la JOV.
- Madame Alicia BELAID prend la parole est informe les membres de la commission que cette année une partie des frais seront pris en charge dans le cadre d'un dossier de subvention de l'Etat (ANCT) soit 1500€

Questions Diverses :

- Monsieur J Bernard DETOEUF informe les membres que le foyer des Glycines organise un loto au foyer le 1^{er} juillet ainsi qu'un marché aux puces le 16 septembre.
- Monsieur J.Bernard DETOEUF demande si possibilité d'avoir des barrières le jour du marché aux puces.

- Madame Alicia BELAID rappelle aux membres que la fête du CCAS aura lieu comme tous les ans sur le parking du CCAS le mercredi 5 juillet et que cette année, la fête a pour thème « initiation hip hop et Zumba » les membres de la commission sont les bienvenus.

Fin de la séance 18h35